

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1255

25 juin 2007

SOMMAIRE

Captiva Healthcare S.à r.l.	60194	Kreativo Media S.à r.l.	60225
CEREP Investment Franklin S.à.r.l.	60238	KSM Investment S.A.	60235
CEREP Investment R S.à r.l.	60237	Lloyds TSB International Portfolio	60236
CEREP Investment S S.à.r.l.	60237	Marfin S.A.	60237
CEREP Investment T S.à.r.l.	60238	Messer Finance S.A.	60235
CEREP Investment U S.à r.l.	60238	Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A.	60231
CEREP NCC Triplet S.à.r.l.	60239	Moventas International S.à r.l.	60227
CEREP Poole S.à.r.l.	60239	Natixis Real Estate Feeder S.à r.l.	60217
CEREP Waterloo Road S.à.r.l.	60238	Poncellina S.A.	60239
Comité de Soutien de la Micro Finance ..	60215	Saverne SA	60232
Dugast S.C.I.	60213	SHT Finance GmbH	60232
ECM Real Estate Investments A.G.	60233	Sorim S.A.	60234
ECM Real Estate Investments II A.G.	60234	Tilani S.à r.l.	60235
Entente des Sociétés de la Commune de Steinfort association sans but lucratif ...	60239	Transmotors Company AG	60236
Financière Ampao Holding S.A.	60230	Vlasakker Environmental Research S.A.	60233
Five2One International S.A.	60211	wunderLOOP S.A.	60202
GeoVera (Luxembourg I) Holdings	60233	Xanatum Finance S.A.	60236
Groupe Minelis S.A.	60230		

Captiva Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.431.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated, as follows:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) by the name of CAPTIVA HEALTHCARE S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time,- to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 207,500.-, (two hundred seven thousand five hundred Euro) represented by 207,500 (two hundred seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from

among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company shall appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprise) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 207,500 (two hundred seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 207,500.- (two hundred seven thousand five hundred Euro).

All these 207,500 (two hundred seven thousand five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 207,500.- (two hundred seven thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,900.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted unanimously the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two).
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a. Mr Renato Lavorato, born on 12 March 1962 in Rome (Italy), with professional address at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and
 - b. Mr Ismael Dian, born on 15 November 1979 in Virton (Belgium), with professional address at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg.
3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au registre du Commerce et de Société.

Ici représentée par Gilles Ralet, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la qualité en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts constitutifs d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de CAPTIVA HEALTHCARE S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2. La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 207.500,- EUR (deux cent sept mille cinq cents euros), représenté par 207.500 (deux cent sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées Générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes quand elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 207.500 (deux cent sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 207.500,- EUR (deux cent sept mille cinq cents euros).

Toutes ces 207.500 (deux cent sept mille cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 207.500,- EUR (deux cent sept mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 3.900,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 2 (deux).
2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. M. Renato Lavorato, né le 12 mars 1962 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg
 - b. M. Ismael Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.
3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4402. — Reçu 2.075 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058058/242/449.

(070059486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of January.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Frank Conrad, engineer, residing in D-14057 Berlin, Kaiserdamm 114, Germany, here represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Mr Ulrich Hegge, manager, residing in D-20144 Hamburg, Werderstrasse 30, Germany, here represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

3) The limited liability company AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.à r.l., with registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.790

here represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of wunderLOOP S.A. (hereinafter the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.208, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, on 16 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Creation of a new Class C Shares;
2. Increase of the Company's share capital from its current amount of sixty one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) up to an amount of sixty nine thousand thirty four Euro (EUR 69,034.-) through the issuance of three thousand nine hundred seventeen (3.917) new Class C Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.
3. Amendment of the first paragraph of article 5 (Share capital) of the Company's articles of incorporation.
4. Amendment of the second paragraph of article 7 to read as follows:

Any transfer of shares of the Company, of whichever class, whether to other shareholders or to third parties, non-shareholders of the Company, for whatever reason, are subject to a preemption right of the other shareholders and/or a prior consent of the Board of Directors of the Company upon the conditions stated below, with the exception of the following transfers which are freely allowed and exempt for the preemption right of other shareholders and the consent of the Board of Directors:

- a transfer of Class A Shares or Class B Shares or Class C Shares to a shareholder of Class A Shares; and
- a transfer of Class A Shares to affiliated persons (shareholders, subsidiaries, affiliated companies or affiliated entities) of the relevant Class A shareholder.

5. Insertion of a new article 16 (Liquidation Preference Right) into the articles of incorporation which will read as follows:

«In case of a sale of all or part of the assets of the Company, each holder of Class C Shares in the Company, shall receive in priority, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, out of the assets of the Company available for distribution to the shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings and before any payment shall be made to the holders of any other class of Shares an amount corresponding to the issue price of the Class C Shares (being the aggregate of the nominal capital and share premium paid for the subscription of the respective Class C Shares) whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise.

The holders of Class A and Class B Shares shall receive out of the assets of the Company available for distribution to the shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings, subject to the liquidation preference right of the holders of Class C Shares as set out in the first paragraph of the present article, an amount corresponding to the issue price of the Class C Shares (being the aggregate of the nominal capital and share premium paid for the subscription of the respective Class C Shares), whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise.

In case after a partial sale of assets by the Company, the assets of the Company available for distribution to the shareholders are insufficient to satisfy the entire liquidation preferences of the holders of Class C Shares and the other shareholders, as set out in paragraph 1 and 2 hereabove, the liquidation preference rights of such shareholders in respect of any subsequent distributions shall be reduced by any prior partial distributions made to such shareholders in accordance with this Article 16.

After payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, subject to the liquidation rights of the holders of Class C shares and the holders of Class A and Class B Shares, holders of all outstanding Shares, including the holders of Class C Shares, the holders of Class A and Class B Shares, shall be entitled to participate ratably on a per Share basis in the remaining distributions of the Company, as more fully described in the present articles.»

and subsequent renumbering of the following articles;

6. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create a new Class C Shares in the share capital of the Company.

Second resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital from its current amount of sixty one thousand two hundred Euro (EUR 61,200.-) up to an amount of sixty nine thousand thirty four Euro (EUR 69,034.-) through the issuance of three thousand nine hundred seventeen (3.917) new Class C Shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

1) Six hundred twelve (612) new Class C shares have been subscribed by ATOMICO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED for a price of EUR five hundred thousand and four (500,004), allocated as follows:

- EUR one thousand two hundred twenty-four (1,224) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR three hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty (498,780) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

2) Four hundred ninety (490) new Class C shares have been subscribed by Maximilian Brönnner, for a price of EUR four hundred thousand three hundred thirty (400,330), allocated as follows:

- EUR nine hundred eighty (980) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR three hundred ninety-nine thousand three hundred fifty (399,350) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

3) Four hundred twenty-eight (428) new Class C shares have been subscribed by AEGERTER, for a price of EUR three hundred forty-nine thousand six hundred seventy-six (349,676), allocated as follows:

- EUR eight hundred fifty-six (856) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR three hundred forty-eight thousand eight hundred twenty (348,820) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

4) Two hundred fifteen (215) new Class C shares have been subscribed by BKNS, for a price of EUR one hundred seventy-five thousand six hundred fifty-five (175,655), allocated as follows:

- EUR four hundred thirty (430) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR one hundred seventy-five thousand two hundred twenty-five (175,225) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

5) Twenty-four (24) new Class C shares have been subscribed by KNOWLEDGE NETWORK, for a price of EUR nineteen thousand six hundred and eight (19,608), allocated as follows:

- EUR forty-eight (48) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR nineteen thousand five hundred sixty (19,560) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

6) Forty-nine (49) new Class C shares have been subscribed by Stan Laurent, for a price of EUR forty thousand and thirty-three (40,033), allocated as follows:

- EUR ninety-eight (98) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR thirty-nine thousand nine hundred thirty-five (39,935) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

7) Two hundred four (204) new Class C shares have been subscribed by KLAUS HOMMELS CAPITAL GmbH, for a price of EUR one hundred sixty-six six hundred sixty-eight (166,668), allocated as follows:

- EUR four hundred and eight (408) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR four hundred ninety-eight thousand seven hundred eighty (166,260) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

8) One hundred twenty-two (122) new Class C shares have been subscribed by Bernd Hommels, for a price of EUR ninety-nine thousand six hundred seventy-four (99,674), allocated as follows:

- EUR two hundred forty-four (244) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR ninety-nine thousand four hundred thirty (99,430) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

9) One hundred twenty-two (122) new Class C shares have been subscribed by FAREDELL TECHNOLOGIES, for a price of EUR ninety-nine thousand six hundred seventy-four (99,674), allocated as follows:

- EUR two hundred forty-four (244) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR ninety-nine thousand four hundred thirty (99,430) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

10) Sixty-one (61) new Class C shares have been subscribed by Howard Hartenbaum, for a price of EUR forty-nine thousand eight hundred thirty-seven (49,837), allocated as follows:

- EUR one hundred twenty-two (122) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR forty-nine thousand seven hundred fifteen (49,715) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

11) One hundred twenty-two (122) new Class C shares have been subscribed by Alois Fluck, for a price of EUR ninety-nine thousand six hundred seventy-four (99,674), allocated as follows:

- EUR two hundred forty-four (244) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR ninety-nine thousand four hundred thirty (99,430) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

12) One hundred twenty-two (122) new Class C shares have been subscribed by Christoph Bauer, for a price of EUR ninety-nine thousand six hundred seventy-four (99,674), allocated as follows:

- EUR two hundred forty-four (244) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR ninety-nine thousand four hundred thirty (99,430) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

13) Eighty-six (86) new Class C shares have been subscribed by Jules Grüninger, for a price of EUR seventy thousand two hundred sixty-two (70,262), allocated as follows:

- EUR one hundred seventy-two (172) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR seventy thousand and ninety (70,090) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

14) Three hundred and six (306) new Class C shares have been subscribed by Christiane zu Salm, for a price of EUR two hundred thousand and two (250,002), allocated as follows:

- EUR six hundred twelve (612) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR two hundred forty-nine thousand three hundred ninety (249,390) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

15) Thirty eight (38) new Class C shares have been subscribed by Stephan Schumacher, for a price of EUR thirty-one thousand and forty-six (31,046), allocated as follows:

- EUR seventy-six (76) have been allocated to the share capital of the Company.
- EUR thirty thousand nine hundred seventy (30,970) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

16) Sixty-one (61) new Class C shares have been subscribed by Sven Bagemihl, for a price of EUR forty-nine thousand eight hundred thirty-seven (49,837), allocated as follows:

- EUR one hundred twenty-two (122) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR forty-nine thousand seven hundred fifteen (49,715) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

17) Sixty-one (61) new Class C shares have been subscribed by Marcus Hartmann Ventures, for a price of EUR forty-nine thousand eight hundred thirty-seven (49,837), allocated as follows:

- EUR one hundred twenty-two (122) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR forty-nine thousand seven hundred fifteen (49,715) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

18) Two hundred forty five (245) new Class C shares have been subscribed by FIDOR AG, for a price of EUR two hundred thousand one hundred sixty-five (200,165), allocated as follows:

- EUR four hundred ninety (490) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR one hundred ninety-nine thousand six hundred seventy-five (199,675) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

19) Sixty-one (61) new Class C shares have been subscribed by Bernd Michaels, for a price of EUR forty-nine thousand eight hundred thirty-seven (49,837), allocated as follows:

- EUR one hundred twenty-two (122) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR forty-nine thousand seven hundred fifteen (49,715) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

20) Two hundred forty-four (244) new Class C shares have been subscribed by SEAGULL INVESTMENTS, for a price of EUR one hundred ninety-nine thousand three hundred forty eight (199,348), allocated as follows:

- EUR four hundred eighty-eight (488) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR one hundred ninety-eight thousand eight hundred sixty (198,860) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

21) One hundred twenty-two (122) new Class C shares have been subscribed by psapin/chopin, for a price of EUR ninety-nine thousand six hundred seventy-four (99,674), allocated as follows:

- EUR two hundred forty-four (244) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR ninety-nine thousand four hundred thirty (99,430) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

22) One hundred twenty-two (122) new Class C shares have been subscribed by Hasan Salihamidzic, for a price of EUR ninety-nine thousand six hundred seventy-four (99,674), allocated as follows:

- EUR two hundred forty-four (244) have been allocated to the share capital of the Company.

- EUR ninety-nine thousand four hundred thirty (99,430) have been allocated to the issuance premium account of the Company.

The entirety of the shares subscribed have been paid up by a contribution in cash so that the total amount of three million two hundred thousand one hundred eighty-nine euro (EUR 3,200,189.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The new shareholders having entered the meeting as a result of the above subscriptions, participate in the vote on the following items:

Third resolution

The general meeting decides, as a consequence of such increase of capital, to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 5.** The Company has a subscribed share capital of sixty nine thousand thirty-four Euro (EUR 69,034.-) represented by thirty-four thousand five hundred seventeen (34,517) shares, divided into:

- twenty-five thousand seven hundred fifty-six (25,756) Class A Shares; and

- four thousand eight hundred forty-four (4,844) Class B Shares

- three thousand nine hundred seventeen (3,917) Class C Shares

each having a nominal value of two Euro (EUR 2.-).»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the second paragraph of article 7 to read as follows:

« **Art. 7.** Any transfer of shares of the Company, of whichever class, whether to other shareholders or to third parties, non-shareholders of the Company, for whatever reason, are subject to a preemption right of the other shareholders and/ or a prior consent of the Board of Directors of the Company upon the conditions stated below, with the exception of the following transfers which are freely allowed and exempt for the preemption right of other shareholders and the consent of the Board of Directors:

- a transfer of Class A Shares or Class B Shares or Class C Shares to a shareholder of Class A Shares; and

- a transfer of Class A Shares to affiliated persons (shareholders, subsidiaries, affiliated companies or affiliated entities) of the relevant Class A shareholder.»

Fifth resolution

The general meeting decides to insert a new article 16 (Liquidation Preference Right) into the articles of incorporation which will read as follows:

« **Art. 16. Liquidation Preference Right.** In case of a sale of all or part of the assets of the Company, each holder of Class C Shares in the Company, shall receive in priority, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, out of the assets of the Company available for distribution to the shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings and before any payment shall be made to the holders of any other class of Shares an amount corresponding to the issue price of the Class C Shares (being the aggregate of the nominal capital and share premium paid for the subscription of the respective Class C Shares) whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise.

The holders of Class A and Class B Shares shall receive out of the assets of the Company available for distribution to the shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings, subject to the liquidation preference right of the holders of Class C Shares as set out in the first paragraph of the present article, an amount corresponding to the issue price of the Class C Shares (being the aggregate of the nominal capital and share premium paid for the subscription of the respective Class C Shares), whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise.

In case after a partial sale of assets by the Company, the assets of the Company available for distribution to the shareholders are insufficient to satisfy the entire liquidation preferences of the holders of Class C Shares and the other shareholders, as set out in paragraph 1 and 2 hereabove, the liquidation preference rights of such shareholders in respect of any subsequent distributions shall be reduced by any prior partial distributions made to such shareholders in accordance with this Article 16.

After payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, subject to the liquidation rights of the holders of Class C shares and the holders of Class A and Class B Shares, holders of all outstanding Shares, including the holders of Class C Shares, the holders of Class A and Class B Shares, shall be entitled to participate ratably on a per Share basis in the remaining distributions of the Company, as more fully described in the present articles.»

and to subsequently renumber the following articles

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsieben, den fünfundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Frank Conrad, Ingenieur, wohnhaft in D-14057 Berlin, Kaiserdamm 114, Deutschland, hier vertreten durch Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht.
- 2) Herr Ulrich Hegge, Geschäftsführer, wohnhaft in D-20144 Hamburg, Werderstrasse 30, Deutschland, hier vertreten durch Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht.
- 3) AdOpt INVESTMENT & CONSULTING S.à r.l., eine société à responsabilité limitée bestehend unter Luxemburger Recht, mit Sitz in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121.790,

hier vertreten durch Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Aktionäre von wunderLOOP S.A. (nachfolgend die «Gesellschaft»), einer société anonyme mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 122.208, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Jean Seckler am 16. November 2006, die noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien stellen das gesamte Gesellschaftskapital dar und haben auf jegliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Somit ist die Hauptversammlung der Aktionäre ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgende Tagesordnung entscheiden:

Tagesordnung:

1. Einführung einer neuen Aktienklasse C;
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von einundsechzigtausendzweihundert Euro (EUR 61.200,-) auf neunundsechzigtausendvierunddreißig Euro (EUR 69.034,-) durch die Ausgabe von dreitausendneunhundertsebzehn (3.917) neuen Aktien der Klasse C mit einem Nominalwert von zwei Euro (EUR 2,-) pro Aktie.

3. Anschließende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 (Gesellschaftskapital) der Gesellschaftssatzung.

4. Abänderung des zweiten Absatzes des Artikels 7, der wie folgt lauten wird:

Jede Übertragung von Aktien der Gesellschaft, gleich welcher Klasse und unabhängig davon, ob die Übertragung an Aktionäre oder Dritte erfolgt, die keine Aktionäre der Gesellschaft sind, aus welchem Grund auch immer, unterliegt einem Vorkaufsrecht der anderen Aktionäre und/oder der vorherigen Zustimmung des Verwaltungsrats der Gesellschaft unter den unten stehenden Bedingungen, mit Ausnahme der folgenden Übertragungen, die uneingeschränkt erlaubt sind und im Rahmen derer den anderen Aktionären kein Vorkaufsrecht eingeräumt werden muss und die Zustimmung des Verwaltungsrats nicht erforderlich ist:

- eine Übertragung von Aktien der Klasse A oder Aktien der Klasse B oder Aktien der Klasse C an einen Aktionär der Klasse A; und

- eine Übertragung von Aktien der Klasse A an angegliederte Personen (Aktionäre, Filialen, Tochtergesellschaften) des betreffenden Aktionärs der Klasse A.

5. Einfügung eines neuen Artikels 16 (Vorzugsrecht im Liquidationsfall) in die Gesellschaftssatzung, der wie folgt lauten wird:

«Im Falle des Verkaufs aller oder eines Teils der Aktivbestände der Gesellschaft, erhält zunächst jeder Aktionär der Klasse C, nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft, aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktivbestände der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder den anderweitigen Einkünften, und vor der Zahlung an die Aktionäre der anderen Klassen, einen Betrag, der dem Ausgabepreis der Aktien der Klasse C entspricht (d.h. den Gesamtbetrag des Nominalkapitals und der Kapitalrücklage, der für die Zeichnung der jeweiligen Aktien der Klasse C gezahlt wurde), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt.

Die Aktionäre der Klasse A und die Aktionäre der Klasse B erhalten aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktivbeständen der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder den anderweitigen Einkünften, vorbehaltlich des im ersten Absatz des vorliegenden Artikels beschriebenen Vorzugsrechtes der Aktionäre der Klasse C, einen Betrag, der dem Ausgabepreis der Aktien der Klasse C entspricht (d.h. den Gesamtbetrag des Nominalkapitals und der Kapitalrücklage, der für die Zeichnung der jeweiligen Aktien der Klasse C gezahlt wurde), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt.

Falls die zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktivbeständen der Gesellschaft nach einem Teilverkauf der Aktivbestände durch die Gesellschaft nicht ausreicht um die Vorzugsrechte der Aktionäre der Klasse C und der anderen Aktionäre, wie in Absatz 1 und 2 beschrieben, zu erfüllen, so werden die Vorzugsrechte dieser Aktionäre in Bezug auf jegliche weitere Verteilung auf die vorherige Teilverteilung, die den Aktionären gemäß des vorliegenden Artikel 16 gewährt wurde, reduziert.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft und vorbehaltlich der Vorzugsrechte der Aktionäre der Klasse C und der Aktionäre der Klasse A und der Klasse B, sind die Inhaber aller übrigen Aktien, einschließlich der Aktionäre der Klasse C, der Aktionäre der Klasse A und der Klasse B, berechtigt, sich auf pro-rata-Basis an der übrigen Verteilung zu beteiligen, wie ausführlicher in der vorliegenden Satzung geschildert.»

und anschließende Neunummerierung der folgenden Artikel;

6. Verschiedenes

Nach Beratung, hat die Generalversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt eine neue Aktienklasse C im Kapital der Gesellschaft einzuführen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Aktienkapital von gegenwärtigen Betrag von einundsechzigtausendzweihundert Euro (EUR 61.200,-) auf neunundsechzigtausendvierunddreißig Euro (EUR 69.034,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von dreitausendneunhundertsebzehn (3.917) neuen Aktien der Klasse C mit einem Nominalwert von zwei Euro (EUR 2,-) pro Aktie.

Die neuen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) Sechshundertzwölf (612) neue Aktien der Klasse C wurden von ATOMICO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED für den Preis von fünfhunderttausendvier Euro (EUR 500.004,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- eintausendzweihundertvierundzwanzig Euro (EUR 1.224,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;

- vierhundertachtundneunzigtausendsiebenhundertachtzig Euro (EUR 498.780,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

2) Vierhundertneunzig (490) neue Aktien der Klasse C wurden von Maximilian Brönner für den Preis von vierhunderttausenddreihundertdreißig Euro (EUR 400.330) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- neunhundertachtzig Euro (EUR 980,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- dreihundertneunundneunzigtausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 399.350,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

3) Vierhundertachtundzwanzig (428) neue Aktien der Klasse C wurden von AEGERTER für den Preis von dreihundertneunundvierzigtausendsechshundertsechundsiebzig Euro (EUR 349.676,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- achthundertsechsfünfzig Euro (EUR 856,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- dreihundertachtundvierzigtausendachthundertzwanzig Euro (EUR 348.820,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

4) Zweihundertfünfzehn (215) neue Aktien der Klasse C wurden von BKNS für den Preis von einhundertfünfundsiebzigtausendsechshundertfünfundfünfzig Euro (EUR 175.655,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- vierhundertdreißig Euro (EUR 430,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- einhundertfünfundsiebzigtausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (EUR 175.225,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

5) Vierundzwanzig (24) neue Aktien der Klasse C wurden von KNOWLEDGE NETWORK für den Preis von neunzehntausendsechshundertacht Euro (EUR 19.608,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- achtundvierzig Euro (EUR 48,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunzehntausendfünfhundertsechzig Euro (EUR 19.560,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

6) Neunundvierzig (49) neue Aktien der Klasse C wurden von Stan Laurent für den Preis von vierzigtausenddreihundertdreißig Euro (EUR 40.033,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- achtundneunzig Euro (EUR 98,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neununddreißigtausendneunhundertfünfunddreißig Euro (EUR 39.935,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

7) Zweihundertvier (204) neue Aktien der Klasse C wurden von KLAUS HOMMELS CAPITAL GmbH für den Preis von einhundertsechshundertsechzigtausendsechshundertachtundsechzig Euro (EUR 166.668,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- vierhundertacht Euro (EUR 408,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- einhundertsechshundertsechzigtausendzweihundertsechzig Euro (EUR 166.260,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

8) Einhundertzweiundzwanzig (122) neue Aktien der Klasse C wurden von Bernd Hommels für den Preis von neunundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro (EUR 99.674,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundneunzigtausendvierhundertdreißig Euro (EUR 99.430,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

9) Einhundertzweiundzwanzig (122) neue Aktien der Klasse C wurden von FAREDELL TECHNOLOGIES für den Preis von neunundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro (EUR 99.674,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundneunzigtausendvierhundertdreißig Euro (EUR 99.430,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

10) Einundsechzig (61) neue Aktien der Klasse C wurden von Howard Hartenbaum für den Preis von neunundvierzigtausendachthundertsiebenunddreißig Euro (EUR 49.837,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- einhundertzweiundzwanzig Euro (EUR 122,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundvierzigtausendsiebenhundertfünfzehn Euro (EUR 49.715,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

11) Einhundertzweiundzwanzig (122) neue Aktien der Klasse C wurden von Alois Fluck für den Preis von neunundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro (EUR 99.674,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundneunzigtausendvierhundertdreißig Euro (EUR 99.430,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

12) Einhundertzweiundzwanzig (122) neue Aktien der Klasse C wurden von Christoph Bauer für den Preis von neunundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro (EUR 99.674,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundneunzigtausendvierhundertdreißig Euro (EUR 99.430,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

13) Sechshundertachtzig (86) neue Aktien der Klasse C wurden von Jules Grünninger für den Preis von siebzigtausendzweihundertzweiundsechzig Euro (EUR 70.262,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- einhundertzweiundsiebzig Euro (EUR 172,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- siebzigtausendneunzig Euro (EUR 70.090,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

14) Dreihundertsechs (306) neue Aktien der Klasse C wurden von Christiane zu Salm für den Preis von zweihundertfünfzigtausendzwei Euro (EUR 250.002,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- sechshundertzwölf Euro (EUR 612,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- zweihundertneunundvierzigtausenddreihundertneunzig Euro (EUR 249.390,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

15) Achtunddreißig (38) neue Aktien der Klasse C wurden von Stephan Schumacher für den Preis von einunddreißigtausendsechshundertvierzig Euro (EUR 31.046,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- sechshundertvierzig Euro (EUR 76,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- dreißigtausendneunhundertvierzig Euro (EUR 30.970,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

16) Einundsechzig (61) neue Aktien der Klasse C wurden von Sven Bagemihl für den Preis von neunundvierzigtausendachthundertsebenunddreißig Euro (EUR 49.837,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- einhundertzweiundzwanzig Euro (EUR 122,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundvierzigtausendsebenhundertfünfzehn Euro (EUR 49.715,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

17) Einundsechzig (61) neue Aktien der Klasse C wurden von Marcus Hartmann Ventures für den Preis von neunundvierzigtausendachthundertsebenunddreißig Euro (EUR 49.837,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- einhundertzweiundzwanzig Euro (EUR 122,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundvierzigtausendsebenhundertfünfzehn Euro (EUR 49.715,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

18) Zweihundertfünfundvierzig (245) neue Aktien der Klasse C wurden von FIDOR AG für den Preis von zweihunderttausendeinhundertfünfundsechzig Euro (EUR 200.165,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- vierhundertneunzig Euro (EUR 490,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- einhundertneunundneunzigtausendsechshundertfünfundsechzig Euro (EUR 199.675,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

19) Einundsechzig (61) neue Aktien der Klasse C wurden von Herrn Bernd Michael für den Preis von neunundvierzigtausendachthundertsebenunddreißig Euro (EUR 49.837,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- einhundertzweiundzwanzig Euro (EUR 122,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundvierzigtausendsebenhundertfünfzehn Euro (EUR 49.715,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

20) Zweihundertvierundvierzig (244) neue Aktien der Klasse C wurden von SEAGULL INVESTMENTS für den Preis von einhundertneunundneunzigtausenddreihundertachtundvierzig Euro (EUR 199.348,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- vierhundertachtundachtzig Euro (EUR 488,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- einhundertachtundneunzigtausendachthundertsechzig Euro (EUR 198.860,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

21) Einhundertzweiundzwanzig (122) neue Aktien der Klasse C wurden von psapin/chopin für den Preis von neunundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro (EUR 99.674,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundneunzigtausendvierhundertdreißig Euro (EUR 99.430,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

22) Einhundertzweiundzwanzig (122) neue Aktien der Klasse C wurden von Hasan Salihamidzic für den Preis von neunundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro (EUR 99.674,-) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt wurde:

- zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244,-) wurden dem Aktienkapital zugeteilt;
- neunundneunzigtausendvierhundertdreißig Euro (EUR 99.430,-) wurden der Kapitalrücklage zugeteilt.

Die gezeichneten Aktien wurden durch eine Bareinlage eingezahlt, so dass der Gesamtbetrag von drei Millionen zweihunderttausendeinhundertneunundachtzig Euro (EUR 3.200.189,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die neuen Aktionäre nehmen im Anschluss an die oben genannte Zeichnung an der Generalversammlung teil und geben ihre Stimme bei folgenden Beschlüssen ab:

Dritter Beschluss

Infolge der Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert und lautet von nun an wie folgt:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunundsechzigtausendvierunddreißig Euro (EUR 69.034,-) bestehend aus vierunddreißigtausendfünfhundertsebenundsechzig (34.517) Aktien, die wie folgt aufgeteilt sind:

- fünfundzwanzigtausendsebenhundertsechshundertfünfzig (25.756) Aktien der Klasse A,
- viertausendachthundertvierundvierzig (4.844) Aktien der Klasse B, und
- dreitausendneunhundertsebenundsechzig (3.917) Aktien der Klasse C,

mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2,-) pro Aktie.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den zweiten Absatz des Artikels 7 zu ändern, der nun wie folgt lautet wird:

« **Art. 7.** Jede Übertragung von Aktien der Gesellschaft, gleich welcher Klasse und unabhängig davon, ob die Übertragung an Aktionäre oder Dritte erfolgt, die keine Aktionäre der Gesellschaft sind, aus welchem Grund auch immer, unterliegt einem Vorkaufsrecht der anderen Aktionäre und/oder der vorherigen Zustimmung des Verwaltungsrats der Gesellschaft unter den unten stehenden Bedingungen, mit Ausnahme der folgenden Übertragungen, die uneingeschränkt

erlaubt sind und im Rahmen derer den anderen Aktionären kein Vorkaufsrecht eingeräumt werden muss und die Zustimmung des Verwaltungsrats nicht erforderlich ist:

- eine Übertragung von Aktien der Klasse A oder Aktien der Klasse B oder Aktien der Klasse C an einen Aktionär der Klasse A; und
- eine Übertragung von Aktien der Klasse A an angegliederte Personen (Aktionäre, Filialen, Tochtergesellschaften) des betreffenden Aktionärs der Klasse A.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, einen neuen Artikel 16 (Vorzugsrecht im Liquidationsfall) in die Gesellschafts-satzung, der wie folgt lauten wird:

« **Art. 16. Vorzugsrecht im Liquidationsfall.** Im Falle des Verkaufs aller oder eines Teils der Aktivbestände der Gesellschaft, erhält zunächst jeder Aktionär der Klasse C, nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft, aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktivbestände der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder den anderweitigen Einkünften, und vor der Zahlung an die Aktionäre der anderen Klassen, einen Betrag, der dem Ausgabepreis der Aktien der Klasse C entspricht (d.h. den Gesamtbetrag des Nominalkapitals und der Kapitalrücklage, der für die Zeichnung der jeweiligen Aktien der Klasse C gezahlt wurde), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt.

Die Aktionäre der Klasse A und die Aktionäre der Klasse B erhalten aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktivbeständen der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder den anderweitigen Einkünften, vorbehaltlich des im ersten Absatz des vorliegenden Artikels beschriebenen Vorzugsrechtes der Aktionäre der Klasse C, einen Betrag, der dem Ausgabepreis der Aktien der Klasse C entspricht (d.h. den Gesamtbetrag des Nominalkapitals und der Kapitalrücklage, der für die Zeichnung der jeweiligen Aktien der Klasse C gezahlt wurde), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt.

Falls die zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktivbeständen der Gesellschaft nach einem Teilverkauf der Aktivbestände durch die Gesellschaft nicht ausreicht um die Vorzugsrechte der Aktionäre der Klasse C und der anderen Aktionäre, wie in Absatz 1 und 2 beschrieben, zu erfüllen, so werden die Vorzugsrechte dieser Aktionäre in Bezug auf jegliche weitere Verteilung auf die vorherige Teilverteilung, die den Aktionären gemäß des vorliegenden Artikel 16 gewährt wurde, reduziert.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft und vorbehaltlich der Vorzugsrechte der Aktionäre der Klasse C und der Aktionäre der Klasse A und der Klasse B, sind die Inhaber aller übrigen Aktien, einschließlich der Aktionäre der Klasse C, der Aktionäre der Klasse A und der Klasse B, berechtigt, sich auf pro-rata-Basis an der übrigen Verteilung zu beteiligen, wie ausführlicher in der vorliegenden Satzung geschildert.»

und anschließend die folgenden Artikel umzunummerieren.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achtunddreißig tausend Euro (EUR 38.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-B. Beauvoir-Planson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157S, fol. 63, case 9. — Reçu 32.001,89 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007058048/211/482.

(070059749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Five2One International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.457.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 2 avril 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIVE2ONE INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 avril 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 avril à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentale qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n^o B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007, Relation GRE/2007/1671. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007058197/231/149.

(070059900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Dugast S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-6145 Junglinster, 45, Cité Im Thaelchen.

R.C.S. Luxembourg E 3.074.

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière DUGAST S.C.I., avec siège social à 6145 Junglinster, 45, cité Im Thaelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3.074, matricule 2005 700 2531,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 26 avril 2006,

L'assemblée se compose de:

1) Monsieur Jean-Claude Félix Marie Back, employé privé, né à Ottange, (France), le 1^{er} novembre 1948 (matricule 1948 11 01 576), époux de Madame Juliette Jeanne Rattini, demeurant à L-6145 Junglinster, 45, Cité im Thaelchen, déclarant être marié sous le régime légale de la communauté de biens légale, à défaut de contrat de mariage, devant l'officier de l'état civil de la commune de Ottange, (France), le 29 septembre 1973,

2) Madame Marie-France Back, responsable bancaire, née à Dudelange, le 29 janvier 1953 (matricule 1953 01 29 449) épouse de Monsieur Joseph Bedini, demeurant à F-57840 Ottange, 5, rue Saint Jean de Sauves, déclarant être mariée sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage, devant l'officier de l'état civil de la commune de Ottange, (France), le 21 juin 1975.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €.) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants su 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent quatre-vingt-seize mille euros (196.000,- €) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (2.500,- €) à cent quatre-vingt-dix huit mille cinq cents euros (198.500,- €), par la création et l'émission de sept mille huit cent quarante (7.840) parts d'intérêts nouvelles de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.

2.- Souscription et Libération intégrale des nouvelles parts.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article six des statuts.

- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-seize mille euros (196.000,- €), pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (2.500,- €) à cent quatre-vingt-dix huit mille cinq cents euros (198.500,- €) par l'émission et la création de sept mille huit cent quarante (7.840) parts d'intérêts nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.

Souscription - Libération

Les sept mille huit cent quarante (7.840) parts d'intérêts nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés comme suit:

1.- Monsieur Jean-Claude Félix Marie Back, préqualifié, à raison de la moitié (1/2), et

2.- Madame Marie-France Back, préqualifiée, à raison de la moitié (1/2).

La libération du montant de l'augmentation de capital a été réalisée moyennant les apports suivants:

Désignation

a) La pleine propriété d'une maison d'habitation avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances, sise à F-Brest (Finistère), section de Lambezellec, lieu-dit: «Kerallan» 31, rue Monseigneur Duparc, inscrite au cadastre section HV numéro 385, lieu-dit: «Keruscun», pour une contenance de quatre ares vingt-trois centiares (04 ares 23 centiares),

Ledit bien forme le lot numéro trois (03) du lotissement dénommé «les jardins de Kerallan» autorisé par le Maire de la Commune de F-Brest, en date du 29 décembre 1986 et 16 mars 1987.

b) la pleine propriété d'une maison d'habitation à rénover avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances, sise à F-Ottange, 14, rue de la Gendarmerie, et des garages, le tout cadastré:

- section 9 numéro 87/8, lieu-dit «rue de la gendarmerie n ° 14» pour une contenance de quatre-vingt-seize centiares (00are 96 centiares), de sol, maison,

- section 9 numéro 154/51, lieu-dit «rue principale», pour une contenance de un are soixante-quatre centiares (01 are 64 centiares) de sol,

Titre de propriété

Les associés préqualifiés sont propriétaires à raison chaque fois de la moitié indivise (1/2) des immeubles ci-avant désignés, savoir:

- de l'immeuble ci-avant désigné sub a) suivant acte de partage reçu par le notaire François Sersen, de résidence à F-Villerupt, le 31 octobre 2005, enregistré à Longwy, le 17 novembre 2005, bordereau numéro 2005/518, case numéro 2, transcrit au premier bureau des hypothèques de Brest (France), le 9 décembre 2005, volume 2005P, numéro 8256,

- des immeubles ci-avant désignés sub b) et c) suivant acte de vente reçu par ledit notaire François Sersen, le 24 avril 2006, enregistré à F-Briey, le 3 mai 2006, bordereau numéro 2006/253, case numéro 14, inscrits au Livre Foncier d'Ottange

(France, Moselle) au nom de Madame Marie-France Back épouse Bedini et Monsieur Jean-Claude Félix Marie Back chacun pour moitié (1/2) sur les feuillets 827.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et la répartition des parts d'intérêts de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix huit mille cinq cents euros (198.500,- €), divisé en sept mille neuf cent quarante (7.940) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur Jean-Claude Back, employé privé, né à Ottange (France), le 1 ^{er} novembre 1948, demeurant à L-6145 Junglinster, 45, Cité im Thaelchen, trois mille neuf cent soixante-dix parts d'intérêts	3.970
à 2.- Madame Marie-France Back, épouse Bedini, cadre bancaire, née à Dudelange, le 29 janvier 1953, demeurant à F-57840 Ottange, 5, rue Saint Jean de Sauves (France), trois mille neuf cent soixante-dix parts d'intérêts	3.970
Total: sept mille neuf cent quarante parts d'intérêts	7.940

Précision particulière sur l'apport immobilier-droit de préemption urbain

Les immeubles ci-avants décrits étant situés dans le champ d'application territorial de droits de préemption urbain, les présents apports donnent ouverture au droit de préemption institué par les articles L 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme français.

En conséquence, les déclarations d'intention d'aliéner prescrites par l'article L 213-2 du Code de l'urbanisme français et établies conformément aux prescriptions de l'article R213-5 du même code ont été notifiées aux bénéficiaires des droits de préemption le 3 novembre 2006.

Et par lettre en date des 8 et 24 novembre 2006 les bénéficiaires desdits droits de préemption ont fait connaître leur décision de ne pas l'exercer.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille quatre cent cinquante euros (1.450,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Back, M.-F. Back, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2007. Relation GRE/2007/1123. — Reçu 1.960 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007058053/231/104.

(070059744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Comité de Soutien de la Micro Finance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8140 Bridel, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 7.020.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente mars.

Entre les soussignés

1. Aglaë Hagg-Thun, PR-Manager, Présidente de DIALOG NORD-SÜD, 33, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; nationalité autrichienne

2. Francis Carpenter, Directeur Exécutif du Fond d'Investissement Européen, 8, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg; nationalité britannique

3. Francis Hoogewerf, Managing Director and Tax Consultant, POB 878, 19, rue Aldringen, L-2018 Luxembourg; nationalité britannique

4. Christian Descoups, Secrétaire de la Bourse du Luxembourg, 10, rue Camille Mersch, L-5860 Hesperange; nationalité française

5. Josannette Loutsch-Weydert, Pharmacien, 95, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel; nationalité luxembourgeoise et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de COMITE DE SOUTIEN DE LA MICRO FINANCE association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet le soutien et la promotion du Fonds Camerounais d'Épargne et de Crédit (FOCAEC) et tout projet ou activité en rapport avec FOCAEC ou, plus généralement, le domaine de la micro finance et du micro crédit. Elle pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement à la réalisation de son objet social.

Art. 3. L'association a son siège social à L-8140 Bridel, 95, rue de Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale, disposée à soutenir par son engagement et ses conseils la lutte contre la pauvreté dans le cadre des projets du Fonds Camerounais d'Épargne et de Crédit (FOCAEC) et les projets qui lui sont rattachés ou sont liés à la micro finance et au micro crédit peut devenir membre.

Toute demande d'adhésion est examinée par le conseil d'administration qui s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lequel l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un tiers des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de quatre ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire générale et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou la signature du président seul engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers. Le président peut faire de même, sous sa propre responsabilité.

VI. Cotisations

Art. 16. La cotisation est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra pas dépasser mille euros par an.

Art. 17. Le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent. L'assemblée générale se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et vote sur le budget de l'exercice suivant.

VII. Modification des statuts

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 20. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, et en cas d'existence de patrimoine, ceci sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

IX. Disposition finales

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

A. Hagg-Thun / F. Carpenter / F. Hoogewerf / C. Descoups / J. Loutsch-Weydert.

Référence de publication: 2007058214/272/95.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05910. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Natixis Real Estate Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.427.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 47 Quai d'Austerlitz in 75013 Paris, and registered with the Paris Trade and Companies Register under the number B 340 706 407,

hereby represented by Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated, as follows:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) by the name of NATIXIS REAL ESTATE FEEDER S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time,- to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and

immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 460,000.- (four hundred sixty thousand Euro) represented by 460,000 (four hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company shall appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprise) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 460,000 (four hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 460,000.- (four hundred sixty thousand Euro).

All these 460,000 (four hundred sixty thousand) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of payments in cash, so that the subscription amount of EUR 460,000.- (four hundred sixty thousand Euro) is forthwith at

the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted unanimously the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 3 (three).
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a. Mr Geoffrey Sartorius, born on 31st January 1957 in Le Chesnay (France), with professional address at c/o IXIS CIB47 Quai d'Austerlitz, in 75648 Paris cedex 13, (France),
 - b. Mrs Catherine Grandjean, born on 30th May 1959 in Albertville (Zaire), with address at 10, rue Follereau, in L-5352 Oetrange (Luxembourg), and
 - c. Mr Hervé Chopard, born on 14th March 1972 in Cagnes sur Mer (France), with professional address at c/o IXIS CIB47 Quai d'Austerlitz, in 75648 Paris cedex 13, (France).
3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47 Quai d'Austerlitz à 75013 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Paris sous le numéro B 340 706 407.

ici représentée par Aldric Grosjean, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la qualité en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts constitutifs d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de NATIXIS REAL ESTATE FEEDER S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou in-

corporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 460.000,- EUR (quatre cent soixante mille euros), représenté par 460.000 (quatre cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées Générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes quand elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 460.000 (quatre cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 460.000,- EUR (quatre cent soixante mille euros).

Toutes ces 460.000 (quatre cent soixante mille) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 460.000,- EUR (quatre cent soixante mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 7.000,- (sept mille euros).

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 3 (trois).
2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. M. Geoffrey Sartorius, né le 31 janvier 1957 au Chesnay, France, résidant professionnellement au c/o IXIS CIB47 Quai d'Austerlitz, à 75648 Paris cedex 13,
 - b. Mme Catherine Grandjean, née le 30 mai 1959 à Albertville, Zaire, résidant au 10, rue Follereau, à L-5352 Oetrange, Grand-Duché de Luxembourg, et
 - c. M. Hervé Chopard, né le 14 mars 1972 à Cagnes sur Mer, France, résidant professionnellement au c/o IXIS CIB47 Quai d'Austerlitz, à 75648 Paris cedex 13.
3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Grosjean, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4388. — Reçu 4.600 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058064/242/452.

(070059435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Kreativo Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.452.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtszitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Christopher P. Ramey, Kaufmann, geboren in Hampton/Virginia (U.S.A.), am 10. Mai 1985, wohnhaft in D-67734 Katzweiler, Eisackerstrasse 7 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung KREATIVO MEDIA S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Entwickeln und Vermarkten von Werbeobjekten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Christopher P. Ramey, Kaufmann, geboren in Hampton/Virginia (U.S.A.), am 10. Mai 1985, wohnhaft in D-67734 Katzweiler, Eisackerstrasse 7 (Deutschland), gezeichnet wurden.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausbezahlt werden.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Christopher P. Ramey, Kaufmann, geboren in Hampton/Virginia (U.S.A.), am 10. Mai 1985, wohnhaft in D-67734 Katzweiler, Eisackerstrasse 7 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. P. Ramey, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2007. Relation GRE/2007/1635. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007058187/231/88.

(070059866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Moventas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.343.

In the year two thousand seven, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MOVENTAS INTERNATIONAL S.A R.L., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on January 18, 2007, RCS Luxembourg number B 124 343, not yet published at the «Mémorial» and which has not been yet amended.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 103,975.- EUR (one hundred three thousand nine hundred seventy five euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 116,475.- EUR (one hundred sixteen thousand four hundred seventy five euros) by the issue of 4,159 (four thousand one hundred fifty nine) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2.- Subsequent amendment of article 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 103,975.-EUR (one hundred three thousand nine hundred seventy five euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 116,475.- EUR (one hundred sixteen thousand four hundred seventy five euros) by the issue of 4,159 (four

thousand one hundred fifty nine) new shares having a par value of 25,-EUR (twenty five euros) each, by contribution in cash.

The meeting decides to admit to the subscription of the 4,159 (four thousand one hundred fifty nine) new shares:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	1,034
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	1,248
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	1,141
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	736
Total of the shares:	4,159

Intervention - Subscription - Payment

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV,

represented by INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Here-by represented by Catherine Dessooy, prenamed,

declared to subscribe to the 4,159 (four thousand one hundred fifty nine) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Shares	Capital EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	1,034	25,850.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	1,248	31,200.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	1,141	28,525.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	736	18,400.-
Total of the shares:	4,159	103,975.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 103,975.- EUR (one hundred three thousand nine hundred seventy five euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content:

« **Art. 8.**

8.1 The Company's capital is set at 116,475.- EUR (one hundred sixteen thousand four hundred seventy five euros), represented by 4,659 (four thousand six hundred fifty nine) shares of EUR 25,- (twenty five Euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MOVENTAS INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2007, RCS Luxembourg B 124 343, non encore publié au Mémorial et n'ayant pas été modifié.

La séance est ouverte à 15 heures à Luxembourg et présidée par Catherine Dessooy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

L- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 103.975,- EUR (cent trois mille neuf cent soixante quinze euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 116.475,- EUR (cent seize mille quatre cent soixante quinze euros) par l'émission de 4.159 (quatre mille cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts. Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 103.975,- EUR (cent trois mille neuf cent soixante quinze euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 116.475,-EUR (cent seize mille quatre cent soixante quinze euros) par l'émission de 4.159 (quatre mille cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.159 (quatre mille cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	1.034
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	1.248
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	1.141
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	736
Total des parts sociales:	4.159

Intervention - Souscription - Paiement

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV,

représentés par INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED agissant en sa qualité de «general partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, agissant en sa qualité de «general partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Représentés ci-après par Catherine Dessoï, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, ont déclaré souscrire 4.159 (quatre mille cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales, qui

	Parts sociales	Capital social EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	1.034	25.850,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	1.248	31.200,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	1.141	28.525,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	736	18.400,-
Total:	4.159	103.975,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 103.975,- EUR (cent trois mille neuf cent soixante quinze euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1. Le capital social est fixé à 116.475,- EUR (cent seize mille quatre cent soixante quinze euros) représenté par 4.659 (quatre mille six cent cinquante neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoay, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2490. — Reçu 1.039,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007058148/211/155.

(070059840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme,
(anc. Financière Ampao Holding S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 55.644.

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au registre de commerce des sociétés de Luxembourg section B N ° 55644, constituée suivant acte reçu le 27 juin 1996, publié au Mémorial C sous le numéro 519 du 15 octobre 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du 12 juillet 2004, publié au Mémorial C n ° 965 du 29 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Geoffrey Hupkens, employé privé, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en GROUPE MINELIS S.A.;
2. Modification des statuts pour prendre en compte la résolution prise ci-avant;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

Avec effet à compter de ce jour, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en GROUPE MINELIS S.A. et, en conséquence décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de GROUPE MINELIS S.A.»

60231

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ 1.200,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, G. Hupkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, LAC/ 2007/ 2029. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007058154/211/52.

(070059843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 21.420.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trois avril

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor, inscrite sous le numéro 42.169 auprès du registre publique de Panama,

ici représentée par Madame Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000, enregistrée à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mai 2000, volume 849, folio 66, case 9,

agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Robert Mouawad, homme d'affaires, né à Zgharta - Liban, le 10 février 1946, demeurant professionnellement à SA - Al Rakiah, rue Madina, Sharafia Jeddah, Arabie Saoudite,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Jeddah, le 15 mars 2007, laquelle restera annexée au présent acte,

ci-après «le Soussigné».

Lequel comparant a requis le notaire d'acter:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de MOUAWAD INTERNATIONAL COMPANY (M.I.C.O.) S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 21.420, constituée suivant acte du notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en remplacement du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1984, publié au Mémorial C numéro 99 du 12 avril 1984.

2.- Que le capital social est fixé à deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (200.000,- US \$), divisé en vingt mille (20.000) actions de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- US \$) chacune.

3.- Que le Soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité, et ce rétroactivement au 31 mars 2007.

5.- Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que le Soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

9.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

10.- Ensuite le Soussigné a remis au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4486. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007058190/216/53.

(070059660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Saverne SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.379.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 10 avril 2007 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Guy Harles, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

- Monsieur Paul Mousel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

- Madame Ute Bräuer, lawyer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

- l'assemblée a décidé de résigner le mandat du commissaire aux comptes:

- ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., ayant pour adresse 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

et de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- THEMIS AUDIT LIMITED ayant son siège social Abbott Building, P.O. Box 3186, Main Street Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour SAVERNE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007058688/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Extrait des résolutions de l'associée unique du 29 mars 2007

Sont nommés gérants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

Gérants:

- Monsieur Mag. Wolfgang Knezek, cadre, demeurant au 7-9, Gurkgasse, A-1140 Wien.

- Monsieur Mag. Hans-Peter Moser, cadre, demeurant au 10-33, Schickgasse, A-1220 Wien.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058683/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2007

L'assemblée ratifie la nomination de Madame Jana Zejdlikova comme administrateur, telle qu'elle a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2006.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Jana Zejdilkova, financial manager, demeurant Na Strzi 63, Prague 4, 14062, République Tchèque, en remplacement de Monsieur Peter Fellegi, administrateur démissionnaire.

Est nommé réviseur d'entreprises pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2200 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058682/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Vlasakker Environmental Research S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.256.

—
La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058699/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.036.250,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.836.

—
RECTIFICATIF

Extrait

- Veuillez noter que contrairement au dépôt effectué en date du 9 janvier 2007 (sous la référence LO70003270.04), le siège social de l'associé GeoVera (LUXEMBOURG III) HOLDINGS S.à.r.l de la «Société» se trouve au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg et non au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour GeoVera (LUXEMBOURG I) HOLDINGS

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007058691/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Sorim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 34.832.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 6 avril 2007

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 6 avril 2007 et constatant que les mandats des administrateurs et administrateur-délégué sont arrivés à échéance, déclarent accepter le renouvellement des mandats de ces derniers, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013.

Sont donc nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013:

- Monsieur Henri Olinger, Ingénieur, né le 26 février 1942 à Bruxelles (Belgique) et demeurant à L-8340 Olm, 8, boulevard Robert Schuman;

- Madame Angèle Olinger-Hirtz, sans état particulier, née le 9 août 1945 à Strassen et demeurant à L-8340 Olm, 8, boulevard Robert Schuman;

- Monsieur Tom Olinger, employé privé, né le 21 novembre 1969 à Luxembourg et demeurant à L-8248 Mamer, 2, op Paasseleck;

Est nommé administrateur-délégué de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013:

- Monsieur Henri Olinger, susvisé.

Les administrateurs et administrateur-délégué nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

De même, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797 est arrivé à échéance, elle décide de le renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013.

Est donc nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013, la société LUX-AUDIT S.A, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Mamer, le 19 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007058681/503/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, le 22 janvier 2007

L'assemblée ratifie la nomination de Madame Jana Zejdlikova comme administrateur, telle qu'elle a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2005.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Jana Zejdlikova, financial manager, demeurant au 1051/2A Renoirova, 150 00 Praha 5, République Tchèque, en remplacement de Monsieur Pierre Lentz, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058684/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

KSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.149.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 15 février 2007 que les démissions des administrateurs suivants ont été acceptées:

Monsieur Pascal Noel, Madame Sonja Linz et Monsieur Georges Deitz.

Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007058686/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Tilani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Origer.

R.C.S. Luxembourg B 54.347.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2007 que la démission de Monsieur Marc Thill, maître opticien, demeurant à L-8063 Bertrange, 2, rue Batty Weber, comme gérant de la société a été acceptée.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007058677/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Messer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.804.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2007

Il résulte dudit extrait que

1. M. Markus Müller, Head of Finance, MESSER GROUP GmbH, né le 13 août 1960 à Trèves (Allemagne), avec adresse professionnelle à Otto-Volger-Strasse 3C, D-65843 Sulzbach, Allemagne, a été élu comme administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2010.

2. M. Alex Schmitt, avocat à la cour, né le 24 mars 1953 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec adresse professionnelle à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et M. Luc Alfons Félix Boels, gérant, né le 18 avril 1956 à Bukavu (Congo), avec adresse professionnelle à Woluwelaan 3, Machelen, B-1830 Belgique ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société pour une période de quatre ans jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2010.

3. Dès lors le conseil d'administration de la Société se compose de la façon suivante:

- M. Markus Müller
- M. Luc Boels
- M. Alex Schmitt

4. M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la période jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt / B. Schmitt Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2007058687/275/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Xanatum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.340.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 avril 2007

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, en date de ce jour, de M. Guy Heller de son mandat d'administrateur. L'Assemblée Générale décide de nommer, aux fonctions d'administrateur, M. Gérard Rosenberger, avec adresse privée 4, rue des Bouleaux, F-57870 Hommert, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat de l'administrateur nouvellement élu viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007058692/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Transmotors Company AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 34, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 69.977.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. April 2007

Den 2. April 2007, um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der Gesellschaft in einer ausserordentlichen Generalversammlung in Luxemburg zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft ist von 259, route d'Esch in L-1471 Luxembourg

zu:

34, rue Wilson, L-2732 Luxembourg mit Wirkung zum 1. April 2007 verlegt.

Luxemburg, den 2. April 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007058724/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Lloyds TSB International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 7.635.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société du 17 avril 2007

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

De réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises Indépendant pour la prochaine année fiscale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait sincère et conforme
LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO
LLOYDS TSB BANK PLC, LUXEMBOURG
G. Rodriguez Arroyo / M.-C. Piasta
Domiciliary Agent / Domiciliary Agent

Référence de publication: 2007058738/1323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Marfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.963.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2007:

- les mandats de l'administrateur M. Piero Beltrami, Via Lavizzari, 3 à Lugano (CH) et du commissaire aux comptes AUDIT-TRUST S.A., 283, route d'Arlon à Luxembourg (LU) ont été renouvelés pour une durée de trois ans;
- M. Dott. Giovanni Terruzzi, Via P. Mascagni, 33 à Milano (I) et M. Dott. Aldo Foglia, Via al Pozzo, 3 à Bré s/Lugano (CH) ont été appelés aux fonctions d'administrateur, également pour une durée de trois ans, en remplacement de Mme Hannelore Ritscher et de M. Pierfrancesco Munari démissionnaires.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour MARFIN S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007058739/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.268.

Le bilan pour la période du 12 avril 2006 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058804/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01258. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Investment R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

Le bilan pour la période du 12 avril 2006 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058805/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01255. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Investment Franklin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.494.

Le bilan pour la période du 6 février 2006 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058811/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01217. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

Le bilan pour la période du 12 avril 2006 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058803/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01260. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.266.

Le bilan pour la période du 12 avril 2006 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058802/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01262. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Waterloo Road S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.674.

Le bilan pour la période du 6 juillet 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058798/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01274. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP NCC Triplet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.907.

Le bilan pour la période du 14 juin 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058797/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01276. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Poole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.498.

Le bilan pour la période du 6 février 2006 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058796/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01279. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de HRT REVISION S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes pour les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2007. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

PONCELLINA S.A.

S. Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2007058749/1470/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Entente des Sociétés de la Commune de Steinfort association sans but lucratif.

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 8A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 900.

L'an deux mille sept, le 18 avril à vingt heures à Steinfort, au Centre culturel AL SCHMELZ,

s'est réunie l'assemblée générale des membres de ENTENTE DES SOCIÉTÉS DE LA COMMUNE DE STEINFORT, une association sans but lucratif constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8401 Steinfort n° 4, Square Patton, inscrite au R.C.S. Luxembourg F 900,

constituée en date du 31 mars 2004 par acte sous seing privé, publié au Mémorial C n° 475 du 21 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Laroche, administrateur et président de l'association.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Unsen-Barthélemy, administrateur et secrétaire de l'association. L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Roland Linster, administrateur et vice-président de l'association.

Le Président déclare ce qui suit:

Les membres présents ou représentés à la présente assemblée sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres présents. Ladite liste est jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

Il résulte de ladite liste de présence que sur 46 membres, 38 sont présents et qu'en conséquence rassemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour portant sur la modification de l'article 2 et de l'article 12 des statuts, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le siège social de l'association et décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de sorte que l'article 2 des statuts se lit désormais comme suit:

«**Art. 2.** Son siège social est établi dans la commune de Steinfort, à L-8380 Kleinbettingen, rue de la Gare, 8A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de compléter l'article 12 des statuts qui se lit désormais comme suit:

«**Art. 12.1.** Une délibération régulière de l'assemblée générale est requise notamment pour les points suivants:

- l'élection des administrateurs et des réviseurs de caisse,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la fixation des cotisations, l'exclusion d'un associé de l'Entente
- toute modification des statuts,
- la dissolution de l'Entente.»

«**Art. 12.2.** Toutes les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal signé par trois membres du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux seront conservés par le secrétaire au siège social de l'association où tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé, sous seing privé, par les membres du bureau.

Ainsi fait en trois exemplaires à Steinfort, en date du 18 avril 2007.

G. Laroche / R. Linster / N. Unsen-Barthélemy
Président / Vice-président / Secrétaire

Référence de publication: 2007058351/4867/45.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01834. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.